



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 13688

Texte de la question

M Daniel Goulet appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'organisation de l'activité des polices municipales. La Fédération nationale de la police municipale a fait connaître le point de vue des policiers municipaux aux parlementaires, sous forme d'une brochure intitulée Propositions cadre pour réglementer les activités des polices municipales. Cette organisation professionnelle représente effectivement les agents des polices municipales et mérite d'être associée par les pouvoirs publics à tout ce qui concerne l'organisation de cette profession. Or malgré sa contribution dans la perspective d'une réforme, aucune entrevue n'a été accordée à ses dirigeants par le ministre ou aucun membre de son cabinet depuis mai 1988 et ses propositions n'ont suscité aucune discussion ni fait l'objet d'échanges de vues qu'à l'échelon des conseillers techniques du secrétaire d'État des collectivités territoriales. Il lui demande donc quelle est sa position au regard des remarques et propositions qui précèdent.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a chargé M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les compétences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les élus locaux et les organisations syndicales intéressées par cette réforme seront consultés.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13688

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2401